



## **Règlement intérieur de la Cab'Ane de Valmo'Insolite**

Le présent règlement intérieur fixe les conditions d'hébergement au sein de la Cab'Ane et s'adresse à l'ensemble des hôtes ayant réservé une ou plusieurs nuitées.

### **ART. 1 : Ouverture et conditions d'accès**

Les hôtes peuvent accéder à la cabane à partir de 16h le premier jour et doivent le libérer pour 10h le matin du départ.

Durant leur séjour, les hôtes ont un accès libre à la zone d'hébergement. L'accès à l'accueil situé à la Yourte est fermé de 22h à 8h.

Les hôtes des cabanes ont accès à la mini ferme de Valmo'Bourricot aux heures d'ouverture grand public (horaires affichés à l'accueil selon la saison et les conditions météorologiques). Il est strictement interdit de sortir de la cabane après la tombée de la nuit.

### **ART. 2 : Respect des consignes de sécurité**

Il est formellement interdit de franchir les barrières et mains courantes de sécurité, de pénétrer dans les locaux et les enceintes de service, de grimper sur les barrières ou murets de sécurité ou d'y poser les enfants.

Les panneaux d'interdiction, d'avertissement et d'informations doivent être scrupuleusement respectés.

### **ART. 3 : Sécurité et Incendie**

Il est strictement interdit de faire des feux de tout type dans l'enceinte de la cabane (type feux de camp, barbecue, etc....).

La Cab'Ane est munie de détecteurs de fumée et d'extincteurs à poudre.

La Cab'ane est non-fumeurs. Une fiche est affichée dans votre cabane et vous rappelle les consignes en cas d'incendie. En cas d'incendie, aviser immédiatement les propriétaires au 06.81.17.11.51 ou au 06.77.61.49.65. Une trousse de secours de première urgence se trouve à l'intérieur de la cabane. Les locataires de la cabane doivent être munis d'un téléphone portable chargé.

### **ART. 4 : Evacuation**

En cas de nécessité ou sur recommandation du personnel, nous pouvons vous demander d'évacuer votre cabane et de vous rassembler en contrebas à l'accueil.

### **ART. 5 : Surveillance**

Lors de l'absence des hôtes, la cabane devra être systématiquement fermée afin de protéger les effets personnels. La direction décline toute responsabilité sur le vol ou la perte des effets personnels au sein des hébergements.

Les enfants sont placés sous la responsabilité permanente de leurs parents. Ils devront faire l'objet d'une surveillance constante et attentive, en particulier afin de leur faire respecter le présent règlement intérieur.

Les enfants non accompagnés ne peuvent accéder seuls à la Cab'Ane. Les gérants sont joignables à tout moment en cas de force majeure aux numéros affichés dans la cabane.

#### **ART. 6: Respect des animaux de la Ferme de Valmo'Bourricot**

Pour la tranquillité des animaux, il est strictement interdit:

- de courir et crier
- de frapper sur les installations, sur les vitres ou les clôtures
- d'exciter les animaux, de leur lancer un objet
- de tenter de nourrir les animaux

#### **ART. 7 : Dégradation, détérioration du matériel et/ou vol**

Il est strictement interdit de dégrader ou détériorer l'ensemble des installations de la cabane : habitation, mobilier, clôtures, baies vitrées, panneaux.

Les hôtes sont tenus de respecter les massifs et les espaces verts, de ne pas arracher, couper ou casser les plantes, les fleurs et les arbres. Les hôtes sont invités à respecter la propreté générale du site.

Un état des lieux sortant est systématiquement réalisé par les équipes des cabanes afin de se prémunir contre tout vol ou détérioration au sein du site de la cabane.

Il est demandé aux hôtes de restituer leur hébergement dans un état de propreté satisfaisant. Si l'hébergement est jugé trop sale, il pourra leur être demandé un forfait de 150€ couvrant les frais de nettoyage supplémentaires.

Dans le cas de dégradations avérées (literie, mobilier, etc...), les frais de réparation/réfection seront à la charge de l'hôte.

#### **ART. 8 : Introduction de matériel et interdictions**

Il est interdit d'introduire, de détenir ou de transporter sur le site de l'alcool et toutes substances ou matériels ou instruments dangereux ou illicites (armes, objets ou produits dangereux, drogues...).

#### **ART. 9 : Règles de bonne conduite**

Les animaux (domestiques ou non) ne sont pas autorisés.

Les hôtes sont tenus d'adopter un comportement décent et de respecter les règles élémentaires de savoir vivre au sein du site d'hébergement, en particulier :

- de respecter et de veiller à la tranquillité (niveau sonore de la musique, comportement général, tapage nocturne)
- d'adopter une tenue vestimentaire décente en dehors de la zone privative de sa cabane.

Les hôtes s'engagent à respecter le calme complet après 22h et jusqu'à 8h le lendemain matin.

Toute dérive de comportement (état d'ébriété, tapage nocturne) ne sera pas tolérée et fera l'objet d'une exclusion.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement pourra entraîner l'expulsion de la cabane.

Les gérants de Valmo'Insolite se réservent le droit de pénétrer dans la cabane pour réaliser les ménages, contrôler l'état général, faire l'entretien technique et faire appliquer les conditions de sécurité.